



PRESSION ET DEPRESSION A VENDIN-LE-VIEIL

Où est la prévention des effets désocialisants de l'incarcération ?

Où est le code de déontologie du service public pénitentiaire ?

Où est l'INSERTION ?

Alors que les premiers détenus commencent à être informés de leur transfert vers le QLCO de Vendin Le Vieil (Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée), et ont fictivement 72 heures pour le contester, quid des personnels du SPIP qui vont avoir la lourde mission de les accueillir et de les accompagner ?

Au surlendemain de la parution du Décret d'application du 08/07/25, des camarades de la CGT EPI 59/62 se sont déplacés pour rencontrer les collègues du SPIP en HMI et en sont encore sidérés.

*Le Centre Pénitentiaire a été vidé de ses détenus, y compris le QCD qui est pourtant hors-enceinte, **alors que le taux de surpopulation pénale n'a JAMAIS été aussi fort !***

Nouvel « établissement », nouvelles pratiques, et nouveau DSPIP pour le Pas-de-Calais : un ancien DSP aux méthodes discutables... Pressions pour que les collègues CPIP désormais en surnombre demandent leurs mutations sur des postes non proposés à la mobilité, un coordinateur des activités culturelles dont le contrat ne serait renouvelé que s'il accepte de n'intervenir qu'une journée par semaine à Vendin (et 3 jours au sein d'un autre établissement). Quant à l'ancienne DPIP, elle aurait été très discrètement « mise à disposition au siège » contre promesse d'un poste à Inser ARRAS déjà pourvu.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, les collègues du SPIP n'ont pas été associés à l'élaboration de La Doctrine, document d'une soixantaine de pages qui pourtant les concerne au premier plan.

Ce document n'a fait l'objet d'aucun examen en CSA.

Certes, ils ont participé à des « groupes de travail locaux » au cours desquels aucun avis n'a été sollicité par une direction très ferme, et pour qui les missions des SPIP ne semblent pas prioritaires. Il en ressort :

- . Des possibilités d'entretiens nécessairement en doublure sur un créneau journalier d'une heure et demi à partager entre une dizaine de professionnels.*
- . Pas de préparation à la sortie, aucune permanence de France Travail ou d'association d'insertion, pas de visiteur de prison*
- . Sur le maintien des liens familiaux : pas d'UVF, pas de parloir prolongé, mise en place d'un répondeur filtrant empêchant une communication en direct avec les familles.*
- . L'anonymisation des personnels : ce qui semblait être une proposition ne pouvant être imposée vise à devenir une obligation !*

Les agents du SPIP questionnent le sens de leurs futures fonctions et s'inquiètent légitimement de la situation des détenus, mais aussi de celle de leurs familles.

***La CGT EPI 59/62 dénonce un tel recul des droits fondamentaux** et demande à l'OIP, à la CGLPL (Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté), à la LDH d'être vigilants dans les prochaines semaines – tout comme nous le serons !*

Nous reviendrons à l'automne !

ON NE LÂCHERA RIEN !

A Lille, le 21 juillet 2025.